PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 AVRIL 2017

Présidence : M. Danilo Perotti, Président

Le Président ouvre la séance avec la présence de 23 conseillers, 4 personnes se sont excusées et 1 personne est absente. Les 5 membres de la Municipalité sont présents.

Le précédent procès-verbal de la séance du 8 décembre 2016 est lu. Ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce dernier est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour est suivi tel qu'annoncé.

1 – Préavis municipal 2017-01 relatif à la « fusion ORPC »
Le préavis est lu par M. Claude Goy.
La parole n'étant pas demandée, le bureau propose la commission suivante qui a déjà analysé les statuts de la nouvelle association, soit :

Teutschmann Sacha, Président
Paccaud Caroline
Ortega Michel
Fuchs Patrick
Roulet Etienne

La commission est approuvée à l'unanimité.

2 – Préavis municipal 2017-02 relatif aux « aménagements et réfections du chalet de la Busine »
M. Guy Reymond lit le rapport.
La parole n'étant pas demandée, le bureau propose la commission suivante :

Tharin Alexandre, Président
Stoeffler Yvette
Guignard Blaise
Müller Vincent
Reymond Patrick

La commission est approuvée à l'unanimité.

3 – Préavis municipal 2017-03 relatif aux « aménagements et réfections du chalet de la Posogne »
M. Guy Reymond lit le rapport.
La parole n'étant pas demandée, le bureau propose la commission suivante, la même que pour le préavis 2017-02, à savoir :

Tharin Alexandre, Président
Stoeffler Yvette
Guignard Blaise
Müller Vincent
Reymond Patrick

La commission est approuvée à l'unanimité.

4 –Communications de la Municipalité et divers
M. Bernard Martignier informe que l'automate de la step a été changé et qu'un appareil UV au puits du Nozenet a été installé et est en fonctionnement. Le gel a fait de gros dégâts aux canalisations cet hiver. La suite du séparatif se profile, le projet est à l'étude.
Service de défense incendie et secours, M. Alexandre Tharin a été nommé responsable du DAP Y Nozon.

M. Y. Lorenzini demande si un curage de canalisations est prévu après tous ces travaux d'assainissement. M. B. Martignier répond qu'il va voir avec l'entrepreneur en question.

M. Claude Goy informe que la couche finale sur la route sera faite en juin prochain. Concernant la déchetterie, la récolte d'amiante du 25 mars dernier a été un succès et les travaux pour l'amélioration de l'accès à la benne à branches seront effectués en mai 2017.

M. O. Schmid demande que les terrains communaux soient mieux entretenus aux abords du village. M. C. Goy répond qu'il va faire le nécessaire auprès de l'employé communal.

Mme Madeleine Guyon informe que l'UAPE Le Môtier marche bien et qu'elle va agrandir sa capacité d'accueil en août 2017.
Police-Population, Mme Véronique Lorenzini a été nommée répondante et M. Richard Allenbach suppléant.
Le local des pompiers a de gros soucis d'humidité, des solutions sont étudiées.

Mme C. Paccaud demande comment la commune participe financièrement à L'UAPE le Môtier ? Mme M. Guyon répond que la commune paie 25% au nombre d'habitants et 75% au nombre d'heures consommées par les enfants de Vaulion.

Mme C. Paccaud demande qui paie les travaux de nettoyage de la ventilation de l'Hôtel des Trois Cœurs ? Mme M. Guyon répond que les travaux ont été commandés par la Municipalité mais ces derniers seront refacturés à M. Alberto Tejo.

M. Guy Reymond informe que l'alpage du Cerney-Dent-Dessous a été attribué à MM. Luc Rempe et Pascal Viande. L'alpage de Suchaud a été remis à M. Nicolas Chenuz et pour l'alpage de la Mâche pas de changement d'amodiataire mais une petite partie de l'alpage du Cerney est annexée à la Mâche.
Par ailleurs, sur les alpages, lors du remplacement de clôtures, le fil barbelé est abandonné au profit d'un fil lisse et électrifiable.

Le projet de rénovation de la Dent-de-Vaulion suit son cours.
Le Triage des Auges est en discussion avec le Triage du Nozon pour un regroupement.
L'Association touristique Romainmôtier et Vallon du Nozon a été dissoute. C'est l'ADNV Tourisme qui s'occupe du tourisme avec une antenne dans chaque région.
Parc Jura Vaudois, les animations pédagogiques sur notre commune marchent très bien.

M. Claude Languetin informe que le poste de responsable du réfectoire de Vaulion est au concours.
Il précise également que les délégués du Conseil communal à différentes associations devraient donner plus de feed-back aux séances.
D'autre part, VAL TV a approché la Commune pour un partenariat, reportages, etc.. pour un coût d'env. CHF 12'000.00 par année. La commune de Ballaigues a été aussi approchée et attendons sa décision pour information.

M. D. Perotti propose un vote d'intention du Conseil pour ce partenariat avec VAL TV. L'assemblée est contre ce partenariat avec 18 voix, 3 pour et 2 abstentions.

M. O. Schmid est surpris de ce vote et demande ce que représente le travail de VAL TV pour CHF 12'000.00 par années ?
Mme M. Guyon informe que les maisons foraines n'ont pas cette chaîne et Mme C. Paccaud complète que les clients Swisscom n'ont pas ce programme.
M. Y. Lorenzini souhaite également avoir plus d'information et M. G. Reymond informe qu'il regarde souvent ces programmes mais que c'est répétitif dû au manque de moyen.

M. D. Perotti propose de revoter et demande si le Conseil est pour ou contre que la Municipalité revienne avec plus d'informations.

Avec 16 voix pour et 7 contre, le Conseil demande à la Municipalité de revenir avec plus d'information pour la séance du 8 juin 2017.

M. G. Reymond informe que la tournée de gestion aura lieu exceptionnellement cette année le samedi 26 août 2017.

Le Président profite de rappeler la prochaine séance du 8 juin et le sortie du conseil le 17 juin prochain.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance, il est 21h15.

Le Président
D. Perotti

La Secrétaire
V. Meyer